Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220127-DEL03_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

RE[illegible]E FRANCAISE

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°03/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **27 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND,** M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT,** M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY,** Anthony **NIAVET.

***Procurations :** Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).*

*M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : EPAGE DE LA BOURBRE – PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTIONS DES INONDATIONS – AVIS DU CONSEIL.

Exposé du Maire

Dans le cadre de son programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), l'EPAGE de la Bourbre a déposé un projet de travaux concernant vingt-trois communes.

Ces travaux consistent en la réalisation d'un ensemble d'aménagements de protection sur les terrains situés aux abords des cours d'eau, notamment des systèmes d'endiguement ou des pièges à corps flottants (troncs d'arbres, branchages….) qui, par leur accumulation entrainent une surélévation du niveau du cours d'eau, provoquant ainsi des inondations.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220127-DEL03_2022-DE

Pour notre commune, quatre aménagements sont prévus, à savoir :

- Création de 40 mètres linéaires de digue en aval de l'étang de la forêt à l'arrière de l'Espace Pontois.

- Création d'un muret d'une hauteur de 1,40 mètre sur une longueur de 190 mètres au droit du stade municipal.

- Rehausse de 0,85 mètre du muret actuel situé place Baron de Verna et à l'arrière de la Mairie, sur une longueur de 130 mètres.

- Mise en place d'un mur de protection à l'arrière des usines Gindre et FSP One, avec abaissement du seuil existant à cet endroit.

Ces travaux devant être déclarés d'utilité publique, une enquête a été ouverte du 13 décembre 2021 au 17 janvier 2022 inclus. Le siège de l'enquête a été fixé en Mairie de La Tour du Pin et des permanences se sont tenues dans chacune des communes concernées.

Deux permanences ont eu lieu à Pont de Chéruy, les 15 décembre 2021 et 11 janvier 2022, en présence du Commissaire Enquêteur. Trois observations ont été annexées au registre d'enquête, à savoir :

- Le propriétaire de l'étang de la Forêt.
- La commune de Pont de Chéruy.
- Un couple résidant sur la commune.

En ce qui concerne la commune, nos observations concernent principalement le muret devant être rehaussé au droit de la Mairie et de la place Baron de Verna.

Un avis défavorable a été émis pour cet aménagement qui viendra occulter le fonds de place donnant sur les bords paysagers de la Bourbre. La commune propose une autre solution, à savoir la pose de système d'endiguement amovible mis en place uniquement en cas de crue annoncée.

Pour l'aménagement à l'arrière de l'Espace Pontois, la commune a demandé que la voie ferrée soit impérativement conservée, afin de pouvoir y accueillir le futur projet de liaison ferroviaire avec l'agglomération lyonnaise.

Les deux autres aménagements n'appellent pas d'observation particulière de notre part (stade et usines Gindre-FSP One).

Vous voudrez bien statuer.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220127-DEL03_2022-DE

Décision :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne **un avis favorable** à la réalisation des aménagements prévus sur la commune de Pont de Chéruy au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations déposés par l'EPAGE de la Bourbre.

☞ Donne **un avis défavorable** à la rehausse du muret à l'arrière de la Mairie et le long de la place Baron de Verna.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 01 février 2022
Le Maire,